

fermant toutes les qualités littéraires, qui distinguent celles de la première.

Cette nouvelle édition fera l'objet d'une étude approfondie et digne de l'œuvre dans notre prochain numéro. Mais, en attendant, nous croyons devoir la signaler à l'attention de nos lecteurs, certain d'avance de l'accueil empressé qui lui est réservé.

ED. AYNARD. — DISCOURS PRONONCÉS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS PENDANT LA LÉGISLATURE DE 1889 à 1893.
Paris. Plon, Nourrit et C^{ie}, in-8°.

Dans un beau volume, édité chez Plon, M. Edouard Aynard, député du Rhône, vient de réunir tous les discours qu'il a prononcés à la Chambre des Députés de 1889 à 1893.

Une semblable publication a son utilité. Car ces discours ne touchent pas à des sujets de pure actualité, dont l'intérêt passager ne survit guère aux événements qui leur ont donné naissance.

Ici, en effet, l'orateur a dû aborder des questions, où les principes ne peuvent subir les fluctuations de la politique. Qu'il se soit agi de règlements de douane, ou de l'organisation des syndicats professionnels, ou bien encore du fonctionnement des Caisses d'épargne, on l'a vu toujours apporter, dans le débat, ces clartés lumineuses que fournit seule la connaissance des lois économiques, qui régissent le commerce et l'industrie, aussi bien que les questions sociales.

C'est ainsi, par sa profonde expérience, comme financier et comme économiste, que M. Aynard s'est distingué dans les discussions les plus sérieuses, qui se sont agitées pendant les quatre dernières années, au Palais Bourbon.

Ajoutons qu'il ne s'est pas moins distingué par l'esprit de modération et de bon sens pratique, dans l'œuvre des réformes proposées, et que c'est, à ce titre encore, que ces discours sont souvent de vrais traités à consulter, sur les diverses matières qui en font l'objet.
